

L'An deux mille dix-neuf, le vingt mai, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent-Le-Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 - François HUWART, Président, Guy CHAMPION, 1^{er} Vice-président, Marie-Anne PICHARD, 2^{ème} Vice-présidente, Michel THIBAULT, 3^{ème} Vice-président, Dominique FRANCHET, 4^{ème} Vice-président, Daniel BOSSION, 5^{ème} Vice-président, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN, Francis VAUDRON, Patrice LERIGET, Pierre FERRE, Thomas BLONSKY, Marc LHUILLERY, Gilbert DALIBARD, Luc CALLU, Rudy BUARD, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Philippe RETOUT, Dominique WATTEBLED, Jean-Claude DORDOIGNE, Thierry COSSE, Gérard DEVOIR, Pierrette DENIS, Éric AGUILLE, Jean-Robert JACQUET, Patrick GOUHIER, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

REPRESENTES : 1 - Alain JOSSE par Jean TROUILLARD ;

POUVOIRS : 5 - Jean-Pierre BOUDROT à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine MAUGER à Thierry COSSE, Guy BOCQUILLON à Philippe RETOUT, Jean HAREAU à Rudy BUARD ;

ABSENTS : 13 – Philippe BELLAY, Claude EPINETTE, Pierre BOUDET, Michel RICOUL, Yannick FRAPSAUCE, Annie SEVIN, Catherine CATESSON, Didier BOUHET, Gaëlle COULON, Harold HUWART, Marie POIRIER, Josiane SEIGNEUR, Bertrand de MONICAULT, délégués titulaires ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal MELLINGER

Etaient invités : Monsieur BOUET, Sous-préfet de Nogent-Le-Rotrou et Madame la Trésorière Principale de la Trésorerie de Nogent-Le-Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, excusés.

1. Ouverture de la séance

1.1. Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 avril 2019

➔ Accessible sur le site internet : <http://www.cc-perche.fr/conseils-communautaires.html>

1.2. Nomination d'un secrétaire de séance : Pascal MELLINGER

2. Développement économique

Délibération n°190520-01 - Projet de parc photovoltaïque : promesse de bail emphytéotique et convention de mise à disposition avec la société d'économie mixte EneR CENTRE VAL DE LOIRE

Rapporteur : Guy CHAMPION

La Société anonyme d'économie mixte locale, EneCENTRE-VAL DE LOIRE, a manifesté son intérêt pour investir dans l'aménagement et l'équipement d'une centrale photovoltaïque sur une partie de la parcelle située sur la zone d'activité de l'Aunay, à Nogent le Rotrou, cadastrée AB141, AB139, AB15 et AB135 (partiel), afin de l'exploiter en tant que producteur d'énergie électrique.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivants (cf. fiche jointe en annexe) :

- Surface au sol de la centrale photovoltaïque : jusqu'à 10.6 ha au maximum
- Puissance envisagée : 5 MWc. La puissance est susceptible d'évoluer en fonction du prochain cahier des charges CRE 5.
- Production annuelle : 5 475 MWc
- Durée d'exploitation : 30 ans
- Equivalence consommation électrique (hors chauffage) : 2 340 habitants
- Economie de CO2 rejetés dans l'atmosphère : 1 642 tonnes.

Pour préparer le projet, EneCENTRE-VAL DE LOIRE doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de cette centrale et obtenir les autorisations nécessaires.

EneCENTRE-VAL DE LOIRE propose donc la signature d'une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives et la signature d'une convention de mise à disposition..

En cas d'aboutissement du projet, un bail emphytéotique serait signé avec EneRCENTRE-VAL DE LOIRE pour une durée de 30 ans, reconductible pour deux périodes de 10 ans à la demande du bénéficiaire, en contrepartie d'une redevance annuelle de 1 500€, revalorisée annuellement. Il faut noter que la CdC conçoit à une réduction de loyer d'environ 2500€ afin de couvrir le montant de la compensation agricole demandée pour ce projet (15 000€/ha). Le projet ne prévoit aucun investissement de la part de la Communauté de Communes du Perche. Les retombées économiques du projet notamment fiscales sont estimées à environ 20 000 € par an pour la Communauté de Communes.

M. CHAMPION précise que les panneaux seront situés à environ 1.5m du sol, sous forme d'ombrière, et qu'il n'y aura pas de génie civil. A la fin de l'exploitation, le site pourra être démantelé ou cédé à la CdC.

M. LHUILLERY demande quelle est la date d'achat du terrain et s'il y a une rétroactivité possible sur la compensation agricole ?

M. CHAMPION précise que les terrains ont dû être acquis vers 2005 par le SYNDIVAL.

M. AGUILLE précise que la loi ALLUR a durci la réglementation sur ce point et demande si un pâturage est prévu au sol (moutons) ?

M. CHAMPION répond que c'est effectivement le cas, de même que l'installation d'un apiculteur. Mais la Chambre d'agriculture estime que cela n'est pas suffisant.

MM. RULHMANN et LHUILLERY demandent sur quelle base de loyer est établie la promesse de bail (1500€ ou 4000€) ?

M. CHAMPION répond que le loyer sera basé sur 1500€. Si la compensation était réduite, le loyer serait augmenté en proportion.

M. FERRE indique que la CdC sera gagnante de toute façon, du fait de la recette fiscale, et qu'il faut donc y aller.

M. HUWART ajoute que, au-delà de ces interrogations, le projet est intéressant sur le plan environnemental. Il fait entrer le territoire dans une démarche de développement durable et de transition écologique.

M. CHAMPION indique que la SEM réalisera un investissement de 12 M€ dans le cadre de ce projet et qu'elle fera un appel à la participation citoyenne pour son financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la promesse de bail emphytéotique à intervenir avec EneRCENTRE-VAL DE LOIRE, sur la parcelle cadastrée AB141, AB139, AB15 et AB135 (partiel), représentant une superficie approximative de 12 ha.
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires permettant l'aboutissement du projet de cette centrale photovoltaïque sur la zone d'activité de l'Aunay, à Nogent le Rotrou.

Délibération n°190520-02 - Espace test agricole : demande de soutien pour un projet d'installation

Rapporteur : Guy CHAMPION

Le Parc Naturel Régional et la coopérative d'activité et d'emploi Rhizome, ont mis en place en 2015 un Espace-Test Agricole sur le Perche, afin de soutenir les porteurs de projets agricoles en circuit-court.

Ce dispositif permet à des jeunes de tester leur projet grandeur nature, tout en bénéficiant d'un appui technique, administratif et financier. 9 porteurs de projets ont déjà été soutenus.

Le PNR et la coopérative Rhizome accompagnent actuellement Allan LOCHON dans un projet d'élevage de porcs en plein-air et en agriculture biologique, dans une exploitation de 25 ha située sur la commune de Nogent le Rotrou (Lieu-dit La Herpinière, à 5 km du centre-ville). M. Lochon souhaite débiter l'exploitation par l'achat de 25 porcelets en 2019. A terme, l'élevage sera constitué de 15 truies, ce qui représentent environ 280 naissances par an. 40 porcelets seront vendus à chaque sevrage, le reste engraisé sur place puis commercialisé en vente directe (AMAP, magasin de producteurs locaux...), l'objectif étant de commercialiser 5/6 porcs par mois.

En parallèle, l'exploitation accueillera une pension de chevaux (7 à 8 chevaux à terme en pension pré principalement).

De plus, M. Lochon devrait pouvoir exploiter 35 hectares de culture sur Souancé au Perche à compter de 2021, ce qui lui permettra de fournir l'alimentation pour le bétail.

Afin de lancer cette activité, il est proposé un soutien de la Communauté de Communes. Celle-ci ferait l'acquisition de matériels et équipements pour 20 000€ au maximum qu'elle mettrait à disposition de la coopérative Rhizome sous forme de location-vente d'une durée maximale de 36 mois, en tenant compte d'une période de gratuité de 4 mois et d'un différé de remboursement de 10 mois.

M. LHUILLERY indique que ce projet est intéressant mais ne risque-t-il pas de créer un précédent ?

M. HUWART précise qu'il s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'espace test agricole, que le sérieux du projet est étudié. Il ajoute que l'impact financier pour la CdC est mesuré car il s'agit d'une location-vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide ce projet et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de matériel et tous les documents se référant à ce projet.

Délibération n°190520-03 - Boutique de Gestion ISMER : demande de subvention

Rapporteur : Guy CHAMPION

La Boutique de Gestion BGE ISMER propose des animations et des accompagnements collectifs et individuels sur la création d'entreprise à Nogent le Rotrou, au sein du quartier des Gauchetières (inscrit au titre de la politique de la Ville) :

- Permanences d'accueil individuel. 163 personnes ont été accueillies depuis le 03/01/18, parmi lesquelles 57 résident sur le territoire intercommunal ;
- Ateliers collectifs de proximité « BALISE » et « Paroles d'entrepreneurs » de 3 heures chacun
- Animation de parcours collectifs sur l'émergence d'idée sur 5 semaines : 3 ateliers « pourquoi pas moi » de 2h + 2 Rendez-vous individuels d'1 heure et 2 sessions de présentation des opportunités locales.
- Information mobile et éveil à l'entrepreneuriat (lors de manifestations locales)

18 créations d'entreprise ont été enregistrées en 2018 suite à l'accompagnement.

L'association sollicite une subvention de 4 000€ auprès de la Communauté de Communes du Perche pour mener à bien cette opération en 2019, en complément du financement de 2500€ déjà obtenu auprès de l'Etat.

M. DORDOIGNE ajoute que sur les 18 créateurs d'entreprises, 6 sont issus du quartier des Gauchetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 4 000€ à l'association BGE ISMER pour cette opération.

Délibération n°190520-04 - Convention de mise à disposition de biens sur les zones d'activités d'Authon du Perche, Coudray au Perche et Argenvilliers

Rapporteur : Guy CHAMPION

Suite au transfert de la compétence économique à la Communauté de Communes au 1er janvier 2017, il convient d'établir une convention de mise à disposition de la voirie et des biens d'équipement desservant les zones d'activités suivantes (biens relevant du domaine public) :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - ZA des Bouleaux à Argenvilliers | parcelles G0530, G0532 et G0491 |
| - ZA du Fresneau et de la Goguerie à Authon du Perche | parcelles liées à la voirie interne |
| - ZA de la Bourdinière à Coudray au Perche | parcelles C0447 et voirie interne |

Ces trois collectivités antérieurement compétentes ont entériné la convention régissant les conditions de mise à disposition, il convient que la communauté de communes bénéficiaire approuve également cette convention avec chacune des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition des voies d'accès et biens desservant les zones d'activités désignées ci-dessus,
- autorise le Président à signer ladite convention avec chaque collectivité pour les zones concernées, ainsi que tous les documents s'y référant.

3. Maison de santé d'Authon du Perche

Délibération n°190520-05 - Marché de travaux : lots n°1 « dépollution-désamiantage » et n°2 « gros œuvre »

Rapporteur : Michel THIBAUT

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de santé d'Authon du Perche, une consultation a été lancée du 16 avril au 16 mai 2019. Le marché comporte 14 lots :

- Lot 1 : Dépollution – Désamiantage
- Lot 2 : Gros œuvre – Démolition – VRD – Ravalement
- Lot 3 : Charpente Bois – Mur à ossature bois
- Lot 4 : Couverture tuiles- Zinguerie – Bardage zinc
- Lot 5 : Etanchéité
- Lot 6 : Menuiserie aluminium – Serrurerie
- Lot 7 : Plâtrerie
- Lot 8 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 9 : Ascenseur
- Lot 10 : Carrelage – Faïence
- Lot 11 : Faux-plafonds
- Lot 12 : Peinture – Revêtement de sols souples
- Lot 13 : Electricité
- Lot 14 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

L'analyse des offres ne sera pas terminée à la date du Conseil Communautaire. Néanmoins, afin de ne pas retarder le démarrage du chantier, il est proposé de déléguer au Président le choix des entreprises les mieux-disantes pour les lots n°1 « dépollution-désamiantage » et n°2 « Gros œuvre – Démolition – VRD – Ravalement », après avis de la commission d'appel d'offres. Les autres lots seront validés lors du prochain Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide cette proposition et délègue au Président la signature des lots n°1 « dépollution-désamiantage » et n°2 « Gros œuvre – Démolition – VRD – Ravalement » pour ce marché de travaux.

4. Transport scolaire

Délibération n°190520-06 - Avenant à la convention Régionale de délégation de compétence (Coudreceau)

Rapporteur : Daniel BOSSION

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2009 autorisant la signature d'une convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire entre le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et la Communauté de Communes du Perche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 approuvant le transfert à la Région de la convention ; Suite à la création de la commune nouvelle d'Arcisses au 1er janvier 2019, par fusion des communes de Brunelles, Coudreceau et Margon, il est proposé de conclure un avenant à la convention de délégation de compétence signée avec la Région Centre Val de Loire en matière de transport scolaire.

L'avenant a pour objet de transférer la convention de délégation de compétence de l'autorité de second rang de l'ancienne commune de Coudreceau vers la Communauté de Communes du Perche. Cet avenant est conclu jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide cette proposition et autorise le Président à signer la convention.

5. Habitat

Délibération n°190520-07 - Accès au portail de cartographie de l'occupation du parc social

Rapporteur : Michel THIBAUT

Dans le cadre des lois ALUR, Egalité-Citoyenneté et ELAN, le Ministère en charge du logement et l'Union Social de l'Habitat ont confié au Groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) la construction d'un portail Internet professionnel permettant de cartographier l'occupation du parc social de logements.

Ces données sont mises à disposition gratuitement des acteurs concernés.

Pour ce faire, il convient de conclure une convention avec le GIP SNE et l'association HLM Centre Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide cette proposition et autorise le Président à signer la convention et tous les documents s'y référant.

6. Représentation et fonctionnement de la Communauté de Communes

Délibération n°190520-08 - Délégation du Président

En complément de la délibération du Conseil Communautaire du 15 mars 2018, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Président l'attribution suivante :

- Signer toutes conventions en lien avec l'activité de la Communauté de Communes et ses partenariats, n'engendrant pas un engagement financier de la collectivité.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la délégation telle que présentée.

Délibération n°190520-09 - Modifications des représentations suite à la recomposition du conseil communautaire

Monsieur le Président indique que, pour faire suite à la recomposition du Conseil Communautaire en 2019, il convient de désigner de nouveaux représentants pour siéger dans les organes suivants :

- Délégué titulaire au Conseil d'administration du collège Arsène Meunier, en remplacement de Mme Sylvie CHERON,
- Délégué suppléant de Mme Catherine MAUGER, au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme (EPIC), en remplacement de Mme Catherine MENAGER.

De plus, pour faire suite à l'adhésion de la Communauté de Communes à Territoire d'Energie, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la CC Perche au Conseil Syndical qui ne soit pas déjà membre à titre Communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- Délégués au Conseil d'administration du collège Arsène Meunier :
 - o Titulaire : Dominique FRANCHET
 - o Suppléant : Philippe RUHLMANN
- Délégué suppléant de Mme Catherine MAUGER, au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme (EPIC) : Thierry COSSE
- Délégués au Conseil syndical de Territoire d'Energie :
 - o Titulaire : Marc LHUILLERY
 - o Suppléant : Dominique FRANCHET

7. Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions :

	Date	Lieu
CLECT	03/06/2019, à 18h	Pôle Enfance-Jeunesse
Comité des Maires	03/06/2019, à 19h	Pôle Enfance-Jeunesse
Commission Eau	17/06/2019, à 17h	Pôle Enfance-Jeunesse
Conseil Communautaire	24/06/2019, à 18h30	Pôle Enfance-Jeunesse
Atelier PLUI Environnement	27/06/2019, à 18h	A préciser
Atelier PLUI Economie et agriculture	03/07/2019, à 10h	A préciser

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30